60 ans du Syane

1950-2010

Du Syndicat intercommunal d'Électricité au Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique

UN ENGAGEMENT SANS CESSE RENOUVELÉ
AU SERVICE DE LA HAUTE-SAVOIE
ET DE SES COMMUNES

Syane

60 ans du Syane

CHAPITRE 1

EDITO 4

Accompagner l'électrification de la Haute-Savoie 5

50 ans d'initiatives privées et locales 5
- « Houille blanche » et électrification industrielle 5
- Concentration et organisation 6
- Une électrification d'abord urbaine 7

L'entrée en scène des pouvoirs publics 9
- Le rôle prépondérant des Entreprises Locales de Distribution 9
- Une première initiative départementale 10
- Intervention de l'état : péréquation et mise en cohérence 11
- 1945 – 1946. Réinventer l'électrification 13

La naissance du Syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Savoie 15
- 1950, date fondatrice 15

CHAPITRE 2

Un Syndicat en osmose avec son temps 16

A
1950 – 1980.
Une priorité : l'électrification des zones rurales 16
- Le Syndicat, moteur de l'électrification haut-savoyarde 16
- Une problématique spécifique : le renforcement des réseaux 19
- L'entrée en scène de l'éclairage public 21

B
1980 – 2000 :
« Équipement, énergie, bâtiment » :
diversification sur fond de décentralisation 22
- Un Syndicat mixte ouvert d'électricité et d'équipement 22
- Renforcer et enfouir les réseaux électriques 22
- De nouveaux territoires 23
- Construire une base de données cadastrales 23
- Gérer le parc départemental de véhicules 23
- Construire et entretenir 24
- La montée en puissance de l'éclairage public 25
- Une nouvelle donne, les économies d'énergie 25

C
2000 à… :
Un nouveau millénaire, de nouveaux besoins,
de nouvelles orientations pour le Syndicat 26
- Évoluer, s'adapter, poursuivre… 26
- Des statuts modifiés et clarifiés 26
- Un contrat départemental pour un nouvel élan 27
- Le nouvel essor des travaux sur les réseaux électriques 27
- Le développement du gaz naturel en Haute-Savoie 29
- Un plan d'actions en faveur de l'efficacité énergétique 29

CHAPITRE 3

Du SELEQ 74 au SYANE
5 compétences pour un Syndicat porteur de projets 30
- Un syndicat à l'écoute des communes 30
- Des compétences renforcées 31
- Aménagement numérique, charte éclairage public, plan de sécurisation des réseaux aériens : des projets ambitieux pour le SYANE 32

60 ans du Syane

ÉDITO

En 2010, le SYANE a 60 ans. 60 ans de services aux communes. 60 ans d'engagements, de défis lancés et relevés, d'évolutions et d'adaptations. 60 ans qui ont permis de construire le SYANE d'aujourd'hui.

Avant-hier Syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Savoie, hier Syndicat d'Électricité, des Énergies et d'Équipement de la Haute-Savoie, le Syndicat a pris une nouvelle dimension en devenant, en 2010, le SYANE, Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie. Des changements de noms qui traduisent le dynamisme du Syndicat au fil des années, et ses adaptations aux contextes et besoins de chaque époque.

Créé pour aider à l'électrification des zones rurales, le Syndicat a su évoluer en profondeur, sous l'impulsion de ses élus. Après 30 années au service de l'électrification rurale de la Haute-Savoie, le SYANE a vu ses compétences s'élargir dans les années 1980, sous l'effet des lois de décentralisation. Avec l'évolution du paysage énergétique et numérique au début des années 2000, le Syndicat s'est ensuite recentré sur 5 compétences : l'électricité, le gaz, l'éclairage public, l'énergie et les communications électroniques. Ces époques, vous les découvrirez au fil des pages de cette brochure.

Malgré ces mutations, les élus du SYANE ont été – et sont toujours – guidés par les principes qui ont présidé à sa création : le service, l'écoute et l'accompagnement des communes, la solidarité territoriale.

Président du SELEQ 74, puis du SYANE, depuis 2001, je m'attache, avec les élus qui m'entourent, à poursuivre, dans la fidélité à ces valeurs, l'action de mes prédécesseurs. C'est donc toujours dans cet état d'esprit que le Syndicat exerce aujourd'hui ses missions historiques d'électrification ; c'est aussi sur le fondement de ces mêmes valeurs, et fort de la confiance témoignée au Syndicat par les communes, que le SYANE porte, à son initiative, des projets ambitieux pour la Haute-Savoie. La sécurisation des réseaux électriques aériens, la rédaction d'une charte pour « éclairer mieux, moins cher, plus juste », la réalisation d'actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, l'aménagement numérique du département, sont autant d'enjeux forts, qui engagent l'avenir des communes, des entreprises, des haut-savoyards. Des enjeux pour lesquels le SYANE s'engage et agit, aux côtés des collectivités et de ses partenaires – le Département, les régies, les concessionnaires, les entreprises – pour un aménagement solidaire et équilibré de la Haute-Savoie.

Jean-Paul AMOUDRY
Président du SYANE

CHAPITRE 1

ACCOMPAGNER L'ÉLECTRIFICATION DE LA HAUTE-SAVOIE

L'électrification est un long processus, débutant dans les années 1870 pour se terminer près d'un siècle plus tard. L'invention, en 1879, de l'ampoule électrique par Thomas Edison et la construction, la même année, de la première centrale hydroélectrique à Saint-Moritz en Suisse, marquent ses débuts. Fruit au départ de nombreuses initiatives locales et privées, l'électrification est peu à peu encadrée par une législation et l'intervention des pouvoirs publics. La reconstruction d'après guerre et la loi sur la nationalisation modifient profondément le paysage énergétique français. C'est dans ce contexte que naît, le 9 décembre 1950, le Syndicat intercommunal d'électricité de la Haute-Savoie. Sa vocation ? Aider au développement des réseaux d'électricité en zones rurales. Retour sur un siècle d'électrification.

A 50 ans d'initiatives privées et locales

« Houille blanche » et électrification industrielle

Le secteur électrique français commence à s'organiser dès la fin du 19e siècle. La période 1880-1890 marque le véritable coup d'envoi du développement des usages industriels de l'électricité, sous l'impulsion d'initiatives privées et locales. La Haute-Savoie, bénéficiant de conditions naturelles particulièrement propices - relief et présence d'eau -, participe largement à ce premier mouvement d'électrification. Dès 1882, les premières dynamos sont installées pour l'éclairage des usines. De petites centrales électriques apparaissent au fil de l'eau, le long notamment de l'Arve et du Fier. Elles permettent d'alimenter les fours des usines, les scieries ou les moulins. Le développement du chemin de fer contribue à ce processus d'électrification. Ainsi, le chemin de fer du Salève, premier train électrique de montagne à crémaillère du monde. Inauguré en 1892 par la Compagnie des Chemins de fer du Salève, il puise son énergie électrique dans une usine à Arthaz, alimentée par une chute de 4 mètres. Le chemin de fer de Chamonix est, quant à lui, alimenté en électricité à partir de 1901 par les usines hydroélectriques de Servoz et des Chavants.

Crédits : Collection G. Lepère

La voiture automotrice n° 4 du chemin de fer électrique et à crémaillère du Salève à la gare principale de Monnetier-Mairie

Crédits : Arch.dep.Haute-Savoie 8Fi_Marignier_01

Marignier. Usine du pont du Giffre. Vers 1900

60 ans du Syane

Ticket de rationnement électrique de la société électrique de Chamonix. 1918

Vers 1900, avec l'apparition de nouveaux procédés électrolytiques et électrothermiques, la Haute-Savoie connaît un fort développement des usines hydroélectriques, érigées par les grands acteurs de l'époque, les Aciéries d'Ugine, l'Énergie industrielle, la Société des Forces Motrices du Fier, la Compagnie Allais-Froges-Camargue…. Des centrales et barrages sont ainsi implantés à Chedde en 1896, Pont-du-Giffre, Chevenoz, Bellevaux puis, dans les années 1900, à Brassilly, Saint-Gervais, Le Bionnay, Le Charvet, etc.

Le processus d'électrification, alors totalement libre et soumis à l'initiative privée, est ainsi le fruit d'une multitude de sociétés essentiellement locales, alimentant un bassin restreint grâce à l'aménagement hydroélectrique d'une chute d'eau. C'est d'ailleurs à cette époque qu'apparaît le mot « centrale », symbole d'un état de fait où l'usine hydroélectrique est le centre du marché.

En 1914, la puissance électrique du département avoisine les 58 000 chevaux, contre 26 000 dix ans plus tôt. La Première Guerre Mondiale freine considérablement le mouvement d'électrification. Il reprend dès le début des années 20, avec la construction de nouvelles usines hydroélectriques à Motz-Seyssel (1921), Chavaroche (1923), Éloise, Le Borne, etc.

En 1929, la puissance électrique du département équivaut à 117 000 chevaux (dont 40 000 réservés à l'électrochimie). Une progression considérable, qui laisse pourtant la Haute-Savoie loin derrière ses voisins immédiats, la Savoie et l'Isère.

Concentration et organisation

D'abord tournée vers les industriels, l'électrification s'étend progressivement aux communes puis aux usagers, avec l'apparition des premiers appareils électriques domestiques (fer à repasser en 1888, cuisinière électrique en 1893,…). L'électricité devient une marchandise à part entière. Des entreprises d'alimentation locale s'installent. En 1933, on dénombre 52 producteurs d'électricité, dont 44 sociétés privées de toutes tailles.

Cependant, face à l'augmentation générale de la demande, à la concurrence et aux difficultés de répondre aux creux et aux pics de consommation, la France en général, et la Haute-Savoie en particulier, connaissent un fort mouvement de concentration des entreprises de production d'électricité. Ainsi, 4 sociétés assurent en 1933 près de 75 % de la production globale d'électricité en Haute-Savoie : la Société industrielle et foncière du Rhône (59 millions de kW/h), la Société anonyme des Forces du Fier (32 millions de kW/h), la Société hydroélectrique du Rhône (28 millions de kW/h) et la société d'électricité du Rhône et du Fornand (22 millions de kW/h).

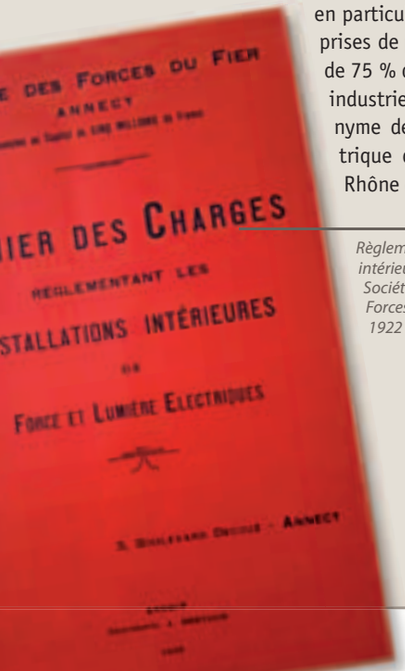

Règlement intérieur de la Société des Forces du Fier. 1922

Crédits : arch.dép. Haute-Savoie 8FICluses505

Usine hydroélectrique de Cluses. Vers 1900

Crédits : Archives départementales Haute-Savoie 8FIANNECY309.

Les bords du lac d'Annecy éclairés. 1908

Une électrification d'abord urbaine

Investies par la « loi municipale » de 1884 de la clause générale de compétence, les communes se lancent dans l'organisation de la distribution de l'électricité, d'abord pour assurer l'éclairage public, puis pour fournir l'électricité aux citoyens. C'est dans la première décennie du 20e siècle que l'électrification atteint les villes, avec la « lampe populaire ». Ainsi la « fée électricité » rejoint Sallanches dès 1901. Annecy est alimentée en 1904, grâce à un barrage érigé à Brasilly par la société anonyme des Forces Motrices du Fier. L'usage de la lumière est alors strictement réglementé, « le soir jusqu'à 23 heures et de bon matin ».

Avant 1919, Thonon-les-Bains, Evian-les-Bains, Annemasse, Chamonix sont également éclairées, grâce à de nombreuses sociétés locales dédiées (Société d'électricité du Chablais, Société électrique de Chamonix, etc.). Les réseaux sont alors le plus souvent gérés sous forme de concessions, confiées à des sociétés privées, sous le contrôle des communes, reconnues autorités concédantes et organisatrices de la distribution de l'électricité par la loi de 1906.

L'électrification des communes rurales est plus lente. Les investissements, jugés moins rentables, stagnent. Seules les communes rurales bénéficiant de ressources hydrauliques facilement exploitables ou situées à proximité d'un réseau électrique existant pourront parfois être électrifiées avant la Première Guerre mondiale. La Haute-Savoie se démarquera avec La Roche-sur-Foron, réputée pour être l'une des premières villes d'Europe à se doter d'un éclairage public en 1885.

Crédits : Collection G. Lepère

Le tramway reliant Genève à Saint-Julien, électrifié en 1902

Crédits : Ville de La Roche-sur-Foron

Usine hydroélectrique de La Roche-sur-Foron

B L'entrée en scène des pouvoirs publics

Le rôle prépondérant des Entreprises Locales de Distribution

Les Entreprises Locales de Distribution (ELD) – régies, SEM et SICAE - jouent un rôle majeur dans l'électrification de la Haute-Savoie. Leur développement est favorisé par la facilité d'installation de petites usines hydrauliques sur les torrents et rivières de montagne.

Certaines collectivités s'engagent plus en avant dans le processus d'électrification. Elles choisissent d'intervenir directement, notamment dans les zones rurales où il devient rapidement évident que le marché de l'électrification n'attirera pas spontanément les capitaux privés des entreprises d'électricité. Ainsi, certaines villes optent pour la gestion directe en régie pour développer leur réseau d'électricité : Bonneville (1911), Sallanches (1932), Les Houches (1924) et Saint-Laurent.

Crédits : arch.dep. Haute-Savoie 8Fi_Sallanches_27

Vue de Sallanches éclairée grâce à la fée électricité. Vers 1910

Les dernières communes non électrifiées, rurales, loin des chutes d'eau, et n'intéressant pas les concessionnaires privés, se regroupent : c'est la création des Syndicats intercommunaux de la vallée de Thônes (1931), de Seyssel (1932), mais également de Cluses, Allinges, Arenthon, Les Avenières, Morzine, Onnion-Mégevette et du canton de Rumilly.

En parallèle, des coopératives agricoles (SICAE) sont créées par des agriculteurs dans de nombreuses zones rurales de France. Ainsi, en Haute-Savoie, la SICA d'Arenthon est fondée à Chevilly.

9

REPÈRE

LES SICAE, UNE AUTRE SOLUTION À L'ÉLECTRIFICATION RURALE

Suite à la loi de 1906, et face au désintérêt des investisseurs pour une électrification rurale peu rentable, des agriculteurs s'organisent en Coopératives d'Électricité. La loi du 5 juin 1920, sur le crédit mutuel et la coopération agricole, conforte cet état de fait avec la création des Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole, SICA. Elles pourront désormais recevoir comme membres des non-agriculteurs et effectuer des opérations avec des clients non-sociétaires. En quelques années, ce sont plusieurs dizaines de SICAE qui se constituent en France.

La loi de nationalisation du 8 avril1946 reconnaît la spécificité des SICAE, qui peuvent continuer d'exploiter leurs réseaux, avec comme fournisseur EDF.

En 2010, après 50 ans de fusions, la France compte encore 15 SICAE, réparties dans 18 départements, dont, en Haute-Savoie, la SICAE de Pers-Jussy.

En savoir +

La Roche-sur-Foron, « Ville Lumière » haut-savoyarde

Dans l'histoire de l'électrification de la Haute-Savoie, La Roche-sur-Foron tient une place à part, puisqu'elle est une – sinon la - première ville française à bénéficier de l'éclairage public.

Dès les années 1878 – 1879, la ville souhaite transformer l'éclairage public, assuré depuis 1831 par une quinzaine de lampes à pétrole. Après l'abandon de la solution « gaz », et la tenue de l'Exposition Universelle de Paris en 1881 - où fut présentée la lampe Edison -, la municipalité s'oriente alors vers une solution électrique.

Les lampes électriques avaient par ailleurs déjà été expérimentées, notamment dans l'usine Carpano à Cluses ou à la gare de Bellegarde.

Après un premier test grandeur nature – l'éclairage du bal annuel de la société de Tir – en février 1885 grâce à 20 lampes, les travaux se poursuivirent jusqu'en décembre de la même année, sous la direction du mécanicien Sansoube. Une chute d'eau de 17 mètres est créée sur le Foron, alimentant une turbine de 45 chevaux, reliée à la ville par un câble de 2 000 mètres.

L'éclairage public satisfait pleinement les habitants, comme l'écrit le journal local Le Rochois « la lumière est belle, fixe, diffuse, les teintes des toilettes et les couleurs des visages ressortent très naturellement ».

La ville connaît son heure de gloire après la parution, le 16 décembre 1885, d'un article dans le Figaro, sous la plume du journaliste Pierre Giffard, qui décrit avec enthousiasme cette grande première : « Ce n'est ni Paris, ni Londres, ni Berlin, ni Moscou, ni rien de semblable. C'est une toute petite cité savoyarde, à dix lieues du Mont-Blanc ; ce n'est même pas un chef-lieu d'arrondissement : c'est un chef-lieu de canton répondant au nom de La Roche. Connaissez-vous La Roche ? La Roche-sur-Foron, en Haute-Savoie ? Non. Eh bien, cette ville, que je tiens à qualifier de Ville-Lumière, vient de décréter, la première en Europe, l'éclairage électrique dans ses rues, sur ses places, ses monuments et dans ses maisons. »

60 ans du Syane

Une première initiative départementale

Conscient de la nécessité d'une certaine coordination dans le processus d'électrification, le Département de la Haute-Savoie crée, le 18 octobre 1934, sur initiative du conseiller Bardel, un « Office Départemental de l'Électricité ». Intégrant à la fois les services préfectoraux, des représentants du Conseil général, des communes et des consommateurs, il a pour vocation « la recherche du courant électrique largement distribué aux meilleures conditions et la défense des communes concédantes et des usagers vis-à-vis des producteurs et des distributeurs quels qu'ils soient ».

En savoir +

Un syndicat intercommunal d'électricité pour Thônes

En 1928, seul le centre-ville de Thônes est alimenté en électricité, grâce à la Société des Forces du Fier, produisant son énergie dans les usines hydroélectriques de Chavaroche et Brassilly. Afin d'apporter la fée électricité à l'ensemble de la région, 12 communes se regroupent le 21 septembre 1928 pour constituer le Syndicat Intercommunal d'Électricité : Alex, La Balme-de-Thuy, Le Bouchet-Mont-Charvin, Les Clefs, La Clusaz, Dingy-Saint-Clair, Entremont, Manigod, Saint-Jean-de-Sixt, Serraval, Thônes, Les Villards-sur-Thônes. Les rejoignent par la suite Le Grand-Bornand (1929) et La Giettaz (Savoie - 1933).

Lors de la séance du 13 décembre 1930, le Syndicat Intercommunal d'Électricité demande l'autorisation d'exploiter son réseau de distribution d'énergie électrique sous forme de Régie. Cette autorisation lui est accordée le 28 avril 1931, date de naissance de la Régie du Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Vallée de Thônes, encore en activité aujourd'hui.

Crédits : arch.dep. Haute-Savoie 8Fi_Thones_63

Crédits : FNCCR

Le premier Congrès de la FNCCR, Moulins (03). 1935

Crédits : FNCCR

Récepissé de déclaration d'Association

Intervention de l'État : péréquation et mise en cohérence

L'État s'engage progressivement dans l'électrification de son territoire, notamment pour aider au développement de l'électricité dans les zones rurales. Si en 1923, la loi du 2 août définit les modalités de subvention de l'électrification rurale par l'État, la France ne dispose pas d'un réel mécanisme unifié de financement jusqu'au milieu des années 1930. Seules les régies et Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole d'Électricité (SICAE) peuvent alors bénéficier des subventions de l'État, allouées par le Crédit Agricole sur des fonds financés par le Trésor Public.

Afin de structurer le pouvoir concédant des communes et des premiers syndicats de communes, la Fédération Nationale des Collectivités Publiques électrifiées est créée en décembre 1933. Elle deviendra, en 1937, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies - FNCCR. 15 unions départementales adhèrent immédiatement. 91 % des communes françaises sont alors électrifiées totalement ou partiellement.

C'est sur proposition de cette association qu'est créé en décembre 1936, par le gouvernement, le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ). Celui-ci jouera – et joue encore aujourd'hui - un rôle essentiel pour le financement de l'électrification rurale, selon un système de péréquation financé par une contribution des entreprises de distribution.

En 1938, le gouvernement lance un grand programme d'électrification des campagnes et d'interconnexion des réseaux. Cette mesure conduit les entreprises privées à créer un organisme commun, le Groupement de l'Électricité, pour participer au financement des travaux.

À la veille de la Seconde Guerre Mondiale, 96 % de la population française est raccordée au réseau. La Haute-Savoie est alors dans le peloton de tête des départements les plus avancés en matière d'électrification.

60 ans du Syane

REPÈRE

L'ÉLECTRICITÉ, UN SERVICE PUBLIC RÉGLEMENTÉ PAR ÉTAPES

1884

La « loi municipale » de 1884 définit le mode d'organisation du département et de la commune. Elle attribue aux communes une clause générale de compétence, au titre de laquelle elles se lancent dans l'organisation de la distribution de l'électricité.

1906

La loi fonde en droit « le service public de l'Électricité ». Elle reconnaît aux collectivités locales (commune, département ou syndicat) l'autorité concédante en matière d'électrification, définit les régimes de concession, encadre les droits et obligations du concessionnaire et prévoit pour les collectivités locales, la pleine propriété des équipements installés durant la concession.

1923

La loi du 2 août définit les modalités de subvention de l'électrification rurale par l'État.

1934

Création de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies qui va structurer et fortifier le pouvoir concédant des communes et des syndicats.

1935

Un décret-loi institue une « caisse de compensation » pour répondre au déséquilibre des prix d'électricité entre les réseaux urbains et ruraux.

1936

Pour encourager le développement des réseaux en zones rurales, le gouvernement crée, sur proposition de la FNCCR, le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ).

1946

La loi sur la nationalisation des moyens de production et de distribution de l'électricité crée « Électricité de France, service national ».

Crédits : SIEL

Rue Nationale. Evian-les-Bains.

Crédits : arch.dép. Haute-Savoie 8FEvian179

1945 – 1946. Réinventer l'électrification

Au sortir de 5 ans de conflit, 17,5 % des foyers ruraux et 5,7 % des foyers urbains n'ont plus l'électricité. Par ailleurs, la concentration industrielle et financière du secteur de l'électricité s'est renforcée : 10 groupes privés totalisent 90 % de la production électrique et 34 sociétés de distribution commercialisent 60 % de l'électricité, alors qu'il existe 154 entreprises de production, 86 entreprises de transport et 1 150 sociétés de distribution.

La Haute-Savoie n'échappe pas à ces problématiques, même si, en 1946, elle est le seul département – avec le Haut-Rhin – à offrir un taux d'électrification de plus de 95 % (contre moins de 70 % dans le Grand Ouest).

Au sein d'une problématique plus large de reconstruction industrielle, l'État doit faire face à une tâche immense de restauration, d'harmonisation et d'optimisation de son réseau électrique, tant sur le plan technique que tarifaire.

C'est dans ce cadre qu'intervient la loi du 8 avril 1946 relative à la nationalisation des moyens de production et de distribution de l'électricité. Cette loi crée « Électricité de France, service national » et confère à EDF, mais également aux distributeurs locaux non nationalisés (régies, SEM, SICAE) un monopole légal pour la gestion des réseaux de distribution. Elle confirme le principe de la concession, avec EDF comme concessionnaire unique des communes, autorités concédantes. Ces dernières conservent la propriété des ouvrages de distribution et la faculté d'exercer, à leur charge, les travaux de premier établissement, d'extension ou de renforcement des ouvrages de distribution d'énergie électrique.

C'est dans ce contexte de reconstruction qu'est créé, le **9 décembre 1950, le « Syndicat intercommunal d'Électricité du département de la Haute-Savoie ».**

60 ans du Syane

REPÈRE

DES SYNDICATS DE COMMUNES AUX SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX

La « loi municipale » de 1884 donne aux conseils municipaux la possibilité de s'entendre entre eux sur des sujets d'utilité communale compris dans leurs attributions, et qui intéressent à la fois leurs communes respectives. C'est sur ce fondement que naissent les premières ententes intercommunales. En 1890, une nouvelle loi crée la première institution dotée de la personnalité morale de droit public : le syndicat de communes. Apparaissent alors au début du 19e siècle les syndicats intercommunaux d'électricité. Ils s'imposent progressivement comme le système le plus adapté à l'idée de service public, permettant de faire collaborer efficacement d'un côté les particuliers, les communes, le département, l'État, et de l'autre les industriels privés. Leur rôle est déterminé en grande partie par la loi électrique de 1906. Pour aller plus loin, de premières « Unions départementales » se créent dans les années 1920, sans disposer cependant de pouvoirs propres.

C'est au début des années 1930, sur l'initiative du Président de l'Union départementale de l'Allier, Joseph Viple, qu'est suggérée la création de syndicats départementaux groupant, sans pour autant les dissoudre, tous les syndicats intercommunaux d'électricité déjà constitués, et intégrant les communes encore isolées. En réponse, en 1936, la Haute Assemblée donne aux collectivités le moyen légal de s'associer, sans perdre leur personnalité propre, en déléguant à un syndicat « mixte » départemental certaines de leurs prérogatives. C'est ainsi que naissent les premiers syndicats départementaux. Une vingtaine de syndicats se créent avant la Seconde Guerre mondiale. La naissance du Syndicat haut-savoyard fait, quant à elle, partie de la deuxième vague de création, étendue de 1946 au milieu des années 1950.

« Si tous les complets vestons se ressemblent plus ou moins sans être tous pareils, on peut en dire autant des statuts des syndicats départementaux d'électricité ».

Léon Curral

La naissance du Syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Savoie

1950, date fondatrice

La naissance du Syndicat haut-savoyard s'inscrit dans un mouvement national de création de syndicats départementaux d'électricité observé dès 1936. Les communes, faute de moyens appropriés à leur niveau pour exercer leurs prérogatives avec efficacité, s'unissent, d'abord dans des syndicats intercommunaux, puis dans des syndicats départementaux. Une vingtaine de syndicats sont créés avant guerre (Allier, Aube, Tarn, Landes, Garonne…). La loi de nationalisation du 8 avril 1946 accélère ce mouvement. L'union est alors, notamment, une réponse des collectivités pour dialoguer à égalité avec la nouvelle entreprise nationale EDF. Léon Curral, premier Président du Syndicat de la Haute-Savoie, le rappellera ainsi lors de l'Assemblée Générale de 1963 : « Il n'est pour les maires et Présidents de Syndicats qu'un moyen d'exercer effectivement leurs prérogatives de concédants, qu'un moyen de défendre efficacement leurs intérêts légitimes, c'est de s'unir et de s'organiser pour exercer collectivement leurs actions dans un cadre géographique convenable ».

C'est ainsi que, le **9 décembre 1950, naît le « Syndicat intercommunal d'Électricité du département de la Haute-Savoie »,** sur l'initiative de l'autorité préfectorale et sous l'égide de l'association départementale des maires, avec le soutien du Conseil général.

Les relations entre le Syndicat et les services de l'État sont alors très étroites, les missions relevant des compétences du nouveau Syndicat étant confiées aux services des Ponts et Chaussées et du Génie rural.

Lors de l'Assemblée Générale du 20 décembre 1952, sur proposition de son Président Léon Curral, et afin « d'éviter toute source de malentendu », le Syndicat devient le **« Syndicat départemental des Collectivités concédantes et des Régies d'Électricité du département de la Haute-Savoie ».** Sa vocation première est d'aider au développement des réseaux électriques dans les zones rurales. Le Syndicat regroupe à sa création 8 syndicats intercommunaux d'électrification, 3 régies et des communes isolées, soit 203 communes du département.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU DÉPARTEMENT

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Les entretiens Truman-Attlee sont terminés

PAS DE NOUVEAU MUNICH en Extrême-Orient ou ailleurs

A LA PANTHÈRE

Des kilowatts et de l'eau

9 décembre 1950. Ce jour-là dans le Dauphine Libéré

60 ans du Syane

CHAPITRE 2

UN SYNDICAT EN OSMOSE AVEC SON TEMPS

Créé pour assurer le développement des réseaux d'électricité en zones rurales, le Syndicat voit ses missions évoluer, s'adaptant aux besoins et exigences de chaque époque. Quels que soient les changements, les élus seront cependant toujours guidés par les mêmes principes de solidarité territoriale et de mutualisation, à l'écoute des communes. Voyage dans le temps.

A 1950 – 1980 Une priorité : l'électrification des zones rurales

Le Syndicat, moteur de l'électrification haut-savoyarde

Pendant 30 ans, aider à l'électrification des zones rurales restera la mission prioritaire du Syndicat. Son rôle est alors essentiel : pour les communes sous concessions EDF, il recense les besoins en électrification, définit et met en œuvre les programmes de travaux subventionnés par l'État dans le cadre des plans nationaux, ainsi que des programmes complémentaires non subventionnés. Il centralise et gère les dotations du FACÉ dont il redistribue une part aux communes sous régies.

Le Syndicat est ainsi le moteur de l'électrification des zones rurales, aux côtés des régies qui participent à l'électrification du département en réalisant les travaux sur leurs territoires respectifs.

La création du Syndicat permet l'accélération de l'électrification : avant sa création, 80 millions de francs anciens étaient consacrés chaque année aux réseaux ; après sa création, ce sont en moyenne 250 millions de francs par an. De 1954 à 1964, le Syndicat engage ainsi 3,5 milliards de francs de travaux d'électrification.

La ligne électrique aérienne alimentant, à partir de l'usine d'Arthaz, les 12 voitures automotrices du chemin de fer du Salève

Crédits : Collection G. Lepère.

En 10 ans, entre 1950 et 1960, l'action conjuguée du Syndicat, des régies et d'EDF permet la réalisation en Haute-Savoie de 46 km de lignes haute tension, 491 km de lignes moyenne tension, 523 km de lignes basse tension, ou encore l'installation de 508 postes de transformation de distribution publique

En 1960, 99,6 % de la population haut-savoyarde est desservie.

PANORAMA DE L'ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE EN 1950

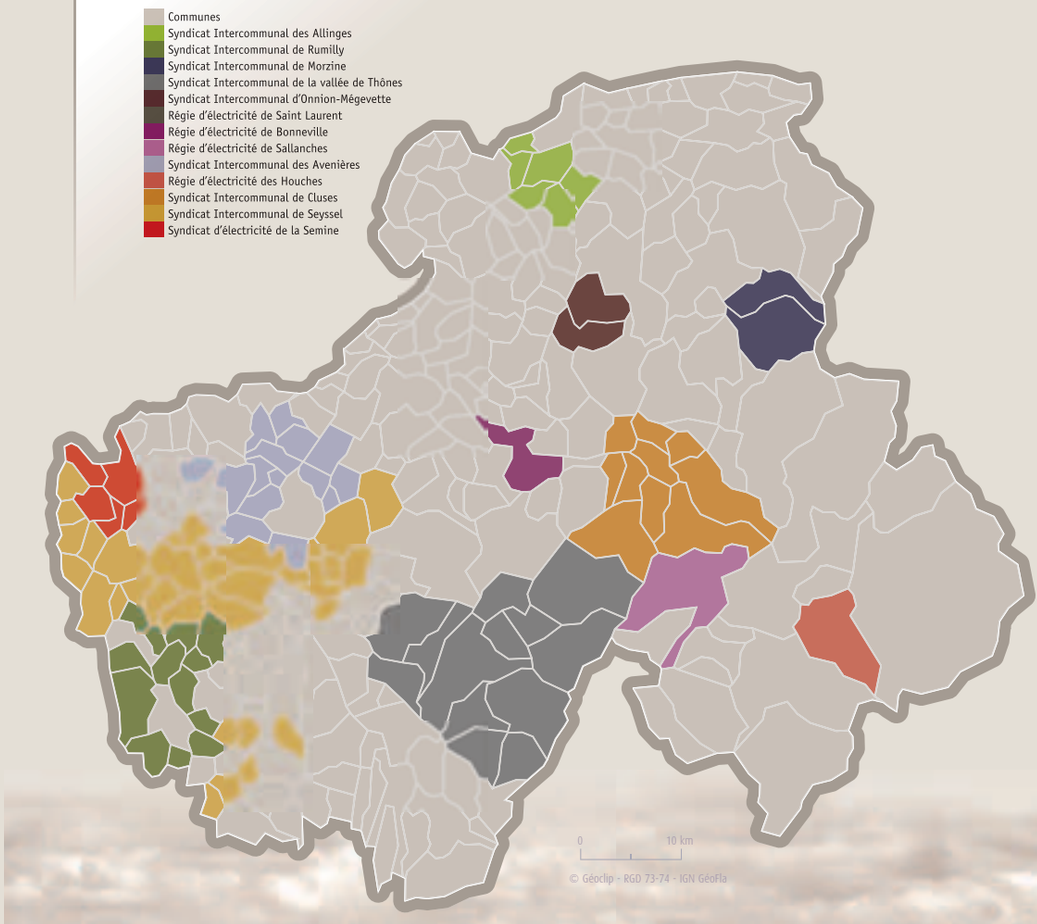

60 ans du Syane

REPÈRE

L'ÉLECTRIFICATION RURALE: L'ACTION MAJEURE DU FACÉ

Le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (le FACÉ), est créé par la loi du 31 décembre 1936, sur l'initiative de la FNCCR. Le FACÉ permet le financement de l'électrification rurale par un système de péréquation financé par une contribution des entreprises de distribution. La loi de nationalisation du 8 avril 1946 maintient le FACÉ. La gestion de ses opérations est confiée à EDF - Service National.

Le FACÉ reste aujourd'hui un acteur essentiel de l'électrification en zones rurales. Dans les années 1990 et 2000, plusieurs lois réaffirment son rôle, tout en adaptant ses missions aux évolutions du contexte énergétique et environnemental. Ainsi, suite aux vœux du Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT) du 28 novembre 1991, est prise en compte la dimension environnementale dans ses actions. Une ligne budgétaire dédiée à l'amélioration de l'intégration des lignes électriques dans l'environnement et à la préservation des paysages bâtis et non bâtis est créée. En 1994, le FACÉ se dote d'une « enveloppe spécifique », afin d'assister les collectivités maîtres d'ouvrage dans le financement d'opérations de production décentralisée d'électricité à l'aide d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolienne, micro-hydraulique), pour alimenter les sites isolés. Il soutient également les actions de maîtrise de la demande d'électricité (MDE), en alternative à un renforcement électrique du réseau.

Aujourd'hui ce sont toujours 500 millions d'euros qui sont collectés et redistribués chaque année aux départements pour l'électrification rurale.

Crédits : SYANE

Crédits photo : SYANE

Une problématique spécifique : le renforcement des réseaux

À partir des années 1960, l'activité du Syndicat se concentre peu à peu sur le renforcement des réseaux électriques. Si l'électrification rurale de la Haute-Savoie est en avance par rapport à d'autres départements au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, les réseaux sont vétustes. Créés pour plus de 75 % avant 1935, ils ont été conçus pour répondre à des besoins d'éclairage, et non pour faire face à une demande croissante d'électricité. Or, la Haute-Savoie est alors en pleine expansion démographique, économique et touristique : industries nouvelles, créations de stations de ski, constructions urbaines, le besoin en électricité est croissant. Quand en France, en 1952, la moyenne de la consommation annuelle est de 280 kW/h par habitant, elle est de 542 kW/h en Haute-Savoie.

Cahier des charges du Syndicat. 1961

Cette tendance ne fait que se poursuivre au fil des années. En 1962, la Haute-Savoie est le 4e département en terme de consommation annuelle d'énergie électrique basse tension, avec 1 193 kW/h par habitant, pour une moyenne nationale de 782 kW/h par habitant.

Le Syndicat n'a ainsi de cesse, dans les années 1950 et 1960, de défendre la situation de la Haute-Savoie afin de pouvoir bénéficier d'aides pour le renforcement de son réseau, aides accordées en priorité aux créations et extensions de réseau, et bénéficiant davantage à l'Ouest français, plus en retard dans son processus d'électrification.

Afin de répondre à ce besoin croissant en électricité, le Syndicat défendra également le passage de la tension 115/220 volts à 220/380 volts, permettant de multiplier par 3,6 la capacité des réseaux basse tension.

En savoir +

Léon Curral, premier Président du Syndicat : un fervent défenseur des collectivités

Ancien Maire de Sallanches de 1947 à 1963, Léon Curral s'impliquera fortement dans l'électrification de la France. Président de la Régie de Sallanches, ingénieur conseil de l'Association des communes et des syndicats de communes électrifiées, il sera élu à l'unanimité en 1952 Président du Syndicat et le restera jusqu'à sa mort en 1964. Egalement administrateur national d'EDF, Président du FACÉ et Président de la FNCCR de 1961 à 1964, il mènera de nombreux combats, dont le « tarif vert ». Fervent défenseur des collectivités, il rappellera ainsi le rôle des autorités concédantes dans la négociation du nouveau cahier des charges de concession avec EDF : « La lutte est inégale car l'adversaire est puissant. Les syndicats (…) s'opposent à toutes mesures qui pourraient mettre en péril les libertés communales, porter atteinte à l'autorité et à l'autonomie des collectivités concédantes ou entamer le patrimoine collectif dont elles ont la garde ». Grand artisan du Syndicat, il sera présenté par son successeur, Arthur Lavy, comme un homme qui « avait su donner l'élan nécessaire ».

Crédits : Mairie de sallanches

60 ans du Syane

En savoir +

Juin 1959, Evian-les-Bains accueille le Congrès de la FNCCR

Les 12 et 13 juin 1959, Evian-les-Bains devient la capitale des syndicats et des régies, en accueillant le 18e congrès de la FNCCR.

150 congressistes de tous horizons, en présence de M. Bokanowski, secrétaire d'État à l'Intérieur, planchent notamment sur l'augmentation des programmes d'électrification rurale, le tarif de l'électricité basse tension et surtout les réformes souhaitées par le gouvernement, visant à remplacer le fond d'amortissement par un fond de péréquation, provoquant beaucoup d'inquiétude, notamment au sein des régies. Lors de son discours inaugural, Léon Curral rappellera que « notre objectif est de parfaire l'électrification rurale, d'établir entre les collectivités et EDF un climat de confiance. Nous avons partiellement réussi, mais il reste encore beaucoup à faire. » La Haute-Savoie accueillera de nouveau le Congrès de la FNCCR, 50 ans après, en 2009 à Annecy.

L'entrée en scène de l'éclairage public

Dans les années 1950, l'éclairage public n'est pas une mission du Syndicat. Ce n'est qu'au début des années 1960 que des premiers travaux sont réalisés sous son égide, dans les communes urbaines telles Annecy et Evian-les-Bains. Le Président Arthur Lavy, successeur de Léon Curral en 1964, évoquera ces travaux en Assemblée Générale : « Il ne faut pas sous-estimer l'importance de ces travaux d'éclairage public qui permettent souvent, même à de petites communes rurales, de réaliser des équipements très appréciés non seulement par les estivants ou hivernants (…) mais encore par les indigènes eux-mêmes ».

Document de communication du Syndicat. 1982

L'arrivée d'un nouveau Président en 1979, Bernard Pellarin, marque l'entrée du Syndicat dans une nouvelle époque, après 30 ans d'existence qui auront permis de poser les principes et les bases du Syndicat et de permettre l'électrification de la quasi-totalité du département. Lors de sa prise de fonction, Bernard Pellarin rendra ainsi hommage aux actions de ses deux prédécesseurs : « Sur une période de presque 30 ans, deux Présidents, élus toujours à l'unanimité, ont œuvré pour une même tâche plaçant la Haute-Savoie dans le peloton de tête des départements bénéficiant d'une distribution d'énergie électrique qui atteint les moindres hameaux et accompagne l'expansion généralisée de la Haute-Savoie ».

Si le Syndicat va poursuivre sa mission historique d'organisation du service public de l'électricité et de développement des réseaux,avec le début des années 1980, une nouvelle période s'ouvre, marquée par de nouvelles préoccupations, environnementales et énergétiques.

Crédit : Hervé Pellarin

En savoir +

Arthur Lavy, le « roi Arthur »

Né en 1905, Arthur Lavy sera maire de la commune d'Argonnex (aujourd'hui Argonay) de 1935 à 1985, président du Conseil général et Sénateur de1958 à 1977 et Président du Syndicat de 1964 à 1978. Très attaché à sa terre natale, la Haute-Savoie, il mènera de nombreux combats pour son développement économique : percement du tunnel sous le Mont-Blanc, développement du réseau routier et de l'équipement touristique, implantations industrielles…

En 1973, il est l'artisan d'un accord initiant une coopération fructueuse entre la Haute-Savoie et Genève.

Grande figure départementale, le « roi Arthur » disparaît en 1986.

B 1980 – 2000
« Équipement, énergie, bâtiment » : diversification sur fond de décentralisation

SELEQ.74

Le logo du SELEQ 74, officialisé en janvier 1991

Un Syndicat mixte ouvert d'électricité et d'équipement

1985 est une date charnière dans l'histoire du Syndicat. Ses statuts sont révisés et le Département adhère au Syndicat. Devenu un syndicat mixte ouvert, ses compétences sont élargies. Il peut ainsi, à partir de 1985, « participer à la réalisation de travaux de Bâtiment et d'Équipement, non seulement à l'occasion d'économie d'énergie mais également de tout projet ponctuel subventionné par le Département ».

Pour marquer cette évolution, **le Syndicat devient officiellement, le 19 août 1985, le Syndicat d'Électricité et d'Équipement de la Haute-Savoie (SELEQ 74).**

Renforcer et enfouir les réseaux électriques

Si ses statuts sont révisés, le SELEQ 74 est, et reste, en premier lieu un Syndicat d'Électricité. Les travaux sur les réseaux électriques sont sa priorité. La nature des travaux change cependant. L'électrification rurale étant en voie d'achèvement, les opérations se concentrent essentiellement sur le renforcement des réseaux, pour les maintenir à un niveau de capacité suffisant.

À partir des années 1990, les opérations d'enfouissement des réseaux s'accélèrent, marquant l'arrivée de nouvelles préoccupations dans les communes : l'amélioration de la qualité de l'électricité et la préservation des paysages et des villages. Près de 38 % des investissements du SELEQ 74 sont ainsi consacrés aux travaux de mise en souterrain dans les années 90.

Plaquette d'information du SELEQ 74. 1995

De nouveaux territoires

Avec les lois de décentralisation des années 1980, certaines compétences sont transférées aux niveaux départemental et communal. Pour assurer certaines missions, les communes et le Département se tournent alors vers le Syndicat, qui a su prouver depuis 30 ans son efficacité sur les réseaux d'électricité en tant qu' « outil au service des communes » et « instrument de mutualisation dans le respect de la solidarité intercommunale » - selon les mots du Président d'alors, Bernard Pellarin. C'est ainsi que le SELEQ 74 se lance dans de nouveaux domaines : l'équipement, le bâtiment, la gestion cadastrale.

Construire une base de données cadastrales

En 1987, suite aux transferts de compétences liées à la décentralisation, les communes se tournent vers le Département pour demander la création d'une banque de données cadastrales, estimant ne pas avoir les moyens d'une parfaite maîtrise de la gestion dont elles ont la charge. Le Département s'adresse alors au SELEQ 74 pour réaliser cette mission où la mutualisation a tout son sens. C'est ainsi que le Syndicat est chargé de développer une banque de données foncières et techniques destinée à aider à la gestion du patrimoine et des équipements communaux (réseaux souterrains, éclairage public, bâtiments…)

Le SELEQ 74 va donc digitaliser le cadastre de 177 communes, puis assurer, à partir de 1995, la mise aux normes EDIGEO (Échange de Données Informatisées dans le domaine de l'information GEOgraphique). Le Syndicat assure également la mise en place de repères GPS dans les communes et l'équipement informatique des communes pour la lecture et l'exploitation du cadastre.

En 1997, la cartographie est transférée à la Régie de gestion des données départementales (RGD 74).

Gérer le parc départemental de véhicules

En application des lois de décentralisation, la Direction Départementale de l'Équipement cesse, à partir de 1987, d'assurer la gestion du parc de matériel roulant du Département. Celui-ci en transfère la propriété et la gestion au SELEQ 74. Le Syndicat assure ainsi l'achat et la mise à la réforme des matériels d'entretien de voirie, ou encore l'analyse des prix de revient de ces matériels et leur entretien courant.

En 1997, l'ensemble de ce parc est rétrocédé au Département.

Crédits : Conseil général 74

Un parc de matériel roulant de plus de 600 véhicules

En savoir +

Bernard Pellarin. « Le Syndicat, expression de la volonté d'une coopération intercommunale »

Bernard Pellarin sera Président du Syndicat de 1979 à 2001. Il sera également Maire de Cruseilles, Président du Conseil général de 1979 à 1998, et Sénateur de 1977 à 1995. Très engagé dans la décentralisation, il contribuera, de par ses fonctions, au rapprochement du Conseil général et du Syndicat dans les années 1980-1990.
Ce rapprochement sera marqué par l'adhésion du Conseil général au Syndicat en 1985. Sous sa Présidence, une nouvelle impulsion sera donnée. Bernard Pellarin promouvra la vision du Syndicat comme « instrument de mutualisation » dans le respect de la solidarité intercommunale.
Le Syndicat « ne sera jamais que ce que vous voudrez en faire ! ».
Sur ce principe, il proposera l'élargissement des compétences du Syndicat à de nouvelles missions de mutualisation, au service des communes et du Département. Devenu SELEQ 74 – Syndicat d'Électricité et d'Équipement de la Haute-Savoie – le Syndicat, de par ses nouvelles missions, s'affirmera comme un outil de proximité, souple et évolutif, s'adaptant aux besoins des collectivités.

Crédits : Conseil général 74

60 ans du Syane

Construire et entretenir

En complément des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, le SELEQ 74 devient, à partir de 1987, pour les communes adhérentes qui le souhaitent, le maître d'ouvrage délégué pour l'entretien des voiries communales.

Crédits : Haute-Savoie Habitat

L'ensemble « Les Grangettes ». 22 logements sociaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SELEQ 74 à Reignier

Le SELEQ 74 assure notamment les études, l'avance de financement, la réalisation des travaux de chaussée, et propose aux communes des groupements d'achats. 167 d'entre elles adoptent cette procédure en 1989, pour un montant de près de 737 millions de francs.

Par ailleurs, le Syndicat, conformément à ses statuts modifiés, peut participer à la réalisation de travaux de bâtiments à l'occasion de tout projet subventionné par le Département.

À ce titre, il réalise des programmes, tels la réalisation de 22 logements sociaux sur Reignier ou d'un centre départemental d'exploitation routière à Abondance.

Propriétaire de ces biens immobiliers, le SELEQ 74 en confie en 1995 la gestion à des organismes spécifiques, dont l'OPAC 74.

Crédit : Conseil général 74

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'enrobés de voirie pour le compte des communes du département

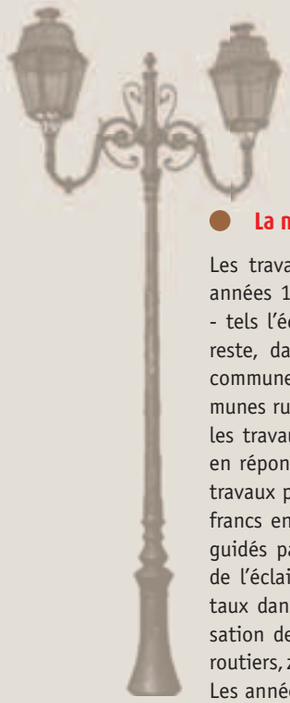

La montée en puissance de l'éclairage public

Les travaux d'éclairage public ne prennent leur essor qu'à partir des années 1990. Même si le Syndicat réalise quelques projets d'envergure - tels l'éclairage du Parc de la Préfecture à Annecy - l'éclairage public reste, dans les années 1980, une préoccupation secondaire pour les communes soumises à des contraintes budgétaires, notamment les communes rurales. À partir des années 1990, l'implication du SELEQ 74 dans les travaux d'éclairage public ne fait que progresser au fil des années, en réponse à la demande plus forte des communes. Le montant de ces travaux passe ainsi de 1,75 million de francs en 1995, à 8,8 millions de francs en 1996 et 15,8 millions de francs en 1997. Les élus sont alors guidés par le souci de diminuer les dépenses liées au fonctionnement de l'éclairage. La maîtrise de l'énergie et les principes environnementaux dans l'éclairage public ne sont pas encore prioritaires. L'harmonisation des techniques d'éclairage selon les lieux éclairés (stades, axes routiers, zones piétonnes, carrefours…) commence à alimenter la réflexion. Les années 2000 se préparent.

Une nouvelle donne, les économies d'énergie

En 1985, à la faveur des chocs pétroliers des années 1970, le thème des économies d'énergie fait son apparition dans les statuts révisés du Syndicat.

Il peut ainsi « participer à la réalisation de travaux de Bâtiment et d'Équipement (…) à l'occasion d'économie d'énergie ».

De 1985 à 1988, le Syndicat engage 4 Programmes régionaux de maîtrise de l'énergie (PRME). Il s'agit d'inciter les collectivités à réaliser des études énergétiques avant toute construction ou rénovation partielle d'un bâtiment public. 231 études de diagnostics thermiques relatives aux bâtiments communaux sont réalisées dans les années 1980. Ces études n'ont pas de caractère contraignant, les travaux n'étant pas subventionnés par le Syndicat. Elles permettent néanmoins à des communes de faire des choix d'énergie plus judicieux. Ainsi, parmi les grands projets de l'époque, l'étude énergétique réalisée pour le centre de secours principal du district d'Annecy permet d'opter pour le gaz à la place de l'électricité ; celle effectuée pour l'hôpital de Sallanches conduit au raccordement d'un nouveau bâtiment sur la chaufferie existante.

À la fin des années 1990, le programme d'électrification de sites isolés (restaurants d'altitude, alpages,…) à partir d'énergies renouvelables, commence. Soutenus par l'ADEME et le programme du FACÉ ENR, ils permettent, dès 1998, la réalisation d'installations photovoltaïques pour le chalet du Chardonnet, l'Alpage d'Albon,…

Cette politique, initiée à cette période, s'est poursuivie et renforcée jusqu'à nos jours.

2000 à… un nouveau millénaire, de nouveaux besoins, de nouvelles orientations pour le Syndicat

Évoluer, s'adapter, poursuivre…

Dans les années 2000, le paysage énergétique et réglementaire change, les préoccupations environnementales deviennent plus fortes, de nouveaux enjeux apparaissent, notamment avec l'ouverture du marché de l'énergie. Une nouvelle fois, le Syndicat s'adapte et évolue, pour répondre aux besoins exprimés par les communes, sous l'impulsion de son nouveau Président, élu en 2001, Jean-Paul Amoudry.

Des statuts modifiés et clarifiés

Dans ce nouveau contexte énergétique et réglementaire, les statuts du Syndicat sont modifiés lors du Comité syndical du 13 février 2003.

Il devient **le « Syndicat d'Électricité, des Énergies et d'Équipement de la Haute-Savoie ».** Ses compétences sont clarifiées et recentrées autour **d'une compétence générale, l'électricité, et de trois compétences optionnelles, le gaz, l'éclairage public et les télécommunications.** Par ailleurs, les statuts prévoient « l'exercice de compétences nouvelles telles que la facilitation des achats d'énergie ou les actions liées à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables. »

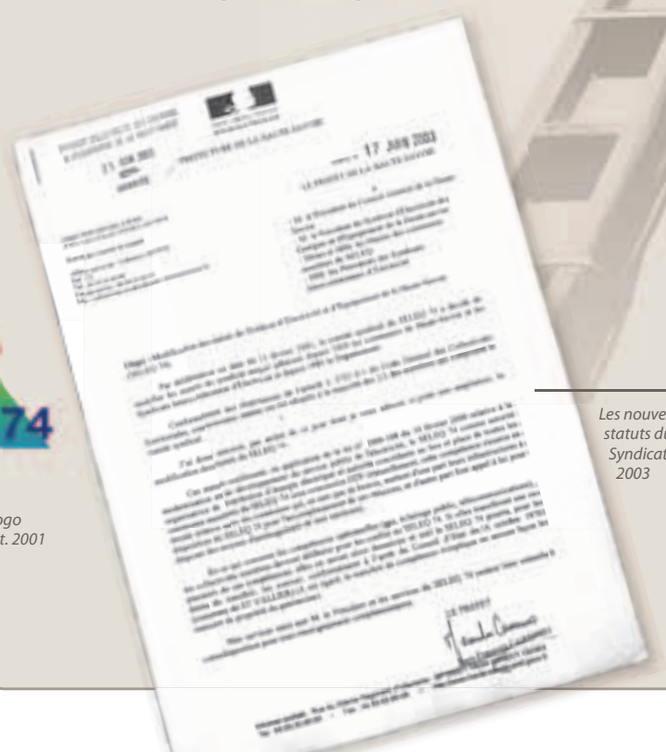

Les nouveaux statuts du Syndicat. 2003

Nouveau logo du Syndicat. 2001

Un contrat départemental pour un nouvel élan

Le début des années 2000 est marqué par de profondes mutations sur les marchés de l'énergie, avec leur ouverture à la concurrence.

De nouveaux textes législatifs et réglementaires sont publiés : loi du 12 juillet 1999 relative à la simplification de la coopération intercommunale, précisant notamment les compétences des différentes structures communales ; loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, renforçant le rôle des collectivités concédantes ; loi du 3 janvier 2003 relative à l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz et au service public de l'énergie, etc. Le Syndicat voit ainsi son champ d'actions évoluer et son rôle renforcé. Il prend en 2003 la compétence d'autorité organisatrice et concédante de l'électricité.

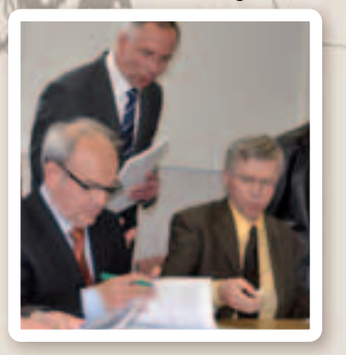

Crédits : Syane

En décembre 2003, le Syndicat signe, un contrat de concession départemental avec EDF-GDF Annecy-Léman. Désormais, le service public de distribution de l'électricité est encadré : le SELEQ 74 devient l'interlocuteur unique du concessionnaire EDF et exerce le contrôle de la concession pour le compte de ses collectivités adhérentes.

Conscientes de l'importance de ce contrat pour l'amélioration du service public de distribution de l'électricité, les communes marquent leur confiance au Syndicat en intégrant une à une le contrat départemental, au lieu et place des contrats communaux. Cette départementalisation est une avancée majeure pour le Syndicat, renforçant la cohérence de la politique départementale sur les réseaux d'électricité sous concession EDF.

Le nouvel essor des travaux sur les réseaux électriques

Une nouvelle dynamique est créée, qui entraîne un développement de l'activité historique du SELEQ 74, la réalisation de travaux sur les réseaux électriques, pour l'ensemble des communes de la Haute-Savoie sous concession EDF, rurales et urbaines. Pour la réalisation de ces travaux d'amélioration, de sécurisation ou d'effacement des réseaux, le SELEQ 74 dispose d'une nouvelle ressource budgétaire : dans le cadre du contrat de concession départemental, le concessionnaire verse en effet une redevance annuelle au Syndicat, au titre des travaux d'intégration d'ouvrages dans l'environnement et de participation d'investissement et de fonctionnement.

60 ans du Syane

En savoir +

Régies et syndicats intercommunaux : 60 ans de partenariat pour une politique d'électrification cohérente

Les régies et syndicats intercommunaux ont joué, aux côtés du Syndicat, un rôle essentiel pour l'électrification de la Haute-Savoie. 3 régies municipales - Bonneville, Les Houches, et Sallanches – et 2 syndicats intercommunaux (avec leur régie et SEM) - Seyssel et Vallée de Thônes - sont toujours en activité. Ils sont membres à part entière du SYANE, tout en exerçant de façon autonome leurs compétences sur leurs territoires. Au total, ils gèrent la distribution de l'électricité pour 55 communes et réalisent les travaux sur leurs territoires respectifs. Représentées par des délégués au sein des instances du Syndicat, ces collectivités participent à la politique du SYANE et à l'objectif d'un service public de qualité pour tous, à travers une concertation étroite, notamment sur les questions de l'enfouissement coordonné des réseaux, de la qualité de l'énergie distribuée ou aujourd'hui de l'aménagement numérique.

Crédits : SYANE

Le développement du gaz naturel en Haute-Savoie

À partir de 2003, le Syndicat devient autorité concédante et organisatrice du service public de distribution du gaz pour les communes qui choisissent de lui transférer la compétence. Il exerce, pour leur compte, le contrôle des concessions communales.

Le Syndicat s'engage également pour poursuivre le développement du gaz en Haute-Savoie, en réalisant, à la demande des communes, des études de faisabilité et en menant la procédure, longue et complexe, de la délégation de service public. En 5 ans, 5 nouvelles communes vont ainsi pouvoir bénéficier du gaz.

Un plan d'actions en faveur de l'efficacité énergétique

Le début des années 2000 est marqué par la hausse de la demande des communes en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Pour y répondre, le Syndicat met en place en 2006 un plan d'actions pour accompagner les collectivités. Il leur propose des outils d'aide à la décision : diagnostics énergétiques, audits énergétiques globaux sur le patrimoine bâti communal, ou encore études de faisabilité « énergies renouvelables » (chaufferie bois, réseau de chaleur, photovoltaïque, hydraulique,…).

Le SELEQ 74 réalise également des installations basées sur les énergies renouvelables pour électrifier des sites isolés (restaurants d'altitude, gîtes, alpages…)

Fort de cette expérience, il étend aujourd'hui son action à la mise en place de dispositifs « énergies renouvelables » pour des sites raccordés au réseau.

Crédits : SYANE

Pose de panneaux solaires. Le Biot

Au début de ce 21e siècle, le Syndicat affiche une nouvelle dynamique, recentrée sur les énergies, avec l'apparition d'un nouvel enjeu : le développement des réseaux numériques.

60 ans du Syane

CHAPITRE 3

DU SELEQ 74 AU SYANE 5 COMPÉTENCES POUR UN SYNDICAT PORTEUR DE PROJETS

Le Syndicat s'affirme aujourd'hui comme un acteur important de l'aménagement de la Haute-Savoie. Ses compétences s'enrichissent. En parallèle de ses missions historiques sur les réseaux électriques et de ses actions réalisées en réponse aux demandes des collectivités, notamment dans le domaine des énergies, le Syndicat s'engage dans de nouveaux programmes. Fort de son assise départementale et de la confiance des collectivités, il porte aujourd'hui, à son initiative, des projets ambitieux pour la Haute-Savoie avec toujours les mêmes objectifs qu'hier : accompagner les communes au plus proche de leurs préoccupations, dans un esprit de solidarité territoriale, pour un aménagement équilibré du département. Ces évolutions se traduisent en 2010 par le choix d'un nouveau nom et d'une nouvelle identité.

Un Syndicat à l'écoute des communes

Les travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications restent aujourd'hui encore, comme depuis 60 ans, l'activité principale du Syndicat. Le SYANE réalise ainsi chaque année plus de 220 opérations pour plus de 35 millions d'euros. Les mises en souterrain représentent plus de 60 % de ces opérations. En parallèle, il développe des actions dans les domaines de l'efficacité énergétique et de l'éclairage public, en réponse à la demande croissante des communes, de plus en plus sensibles aux questions de maîtrise de l'énergie.

En savoir +

Une nouvelle identité…

Afin de tenir compte des profondes évolutions opérées ces dernières années et des nouvelles compétences du Syndicat, les élus ont souhaité le doter d'une nouvelle identité. Ainsi le Comité syndical du 14 décembre 2009 a voté à l'unanimité le changement de nom du SELEQ 74. Au 1er juin 2010, le Syndicat est ainsi devenu le ***SYANE, Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie.*** *Cette mutation est accompagnée de l'adoption d'une nouvelle identité graphique, plus évocatrice de l'évolution des compétences et des nouveaux engagements de la collectivité.*

En savoir +

Une institution plus représentative

En 2008, le Syndicat procède au renouvellement de ses instances. Un nouveau mode de désignation des délégués du Comité syndical est mis en place. Il permet une représentation des communes plus équilibrée, en fonction de leur poids démographique et de leur régime de distribution électrique.

Des compétences renforcées

Depuis 2008 et la nouvelle révision de ses statuts, le Syndicat est doté de 5 compétences

- **Électricité :** le SYANE poursuit depuis 60 ans sa politique de travaux sur les réseaux d'électricité des communes sous concession ERDF ; en tant qu'autorité organisatrice et concédante, il organise les services publics de distribution de l'électricité et, à ce titre, exerce le contrôle de la concession départementale.
- **Gaz :** le SYANE est l'autorité organisatrice et concédante pour les communes ayant choisi de lui transférer cette compétence (110 communes à ce jour). Il exerce à ce titre le contrôle des concessions. Il agit également pour le développement du gaz en Haute-Savoie.
- **Énergie :** le SYANE développe un plan d'actions pour accompagner l'ensemble des communes de la Haute-Savoie dans la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.
- **Éclairage public :** le SYANE réalise, pour les communes lui ayant transféré la compétence (218 communes à ce jour), des installations d'éclairage public, des plans lumières, des éclairages de sites et monuments et des diagnostics éclairage public.
- **Communications électroniques :** le SYANE s'engage, sur l'ensemble du département et en partenariat avec le Conseil général, pour le développement des réseaux haut et très haut débit.

60 ans du Syane

Aménagement numérique, charte éclairage public, plan de sécurisation des réseaux aériens : des projets ambitieux pour le SYANE

En parallèle de ses missions historiques, et fort de ses nouvelles compétences, le SYANE renforce son action en faveur d'une distribution électrique de qualité, et développe des projets ambitieux pour la Haute-Savoie dans les domaines de l'éclairage public et de l'aménagement numérique.

L'aménagement numérique, un chantier d'avenir

Le SYANE s'engage depuis 2009 dans le développement des réseaux haut et très haut débit en Haute-Savoie.

Il achève ainsi en 2010 son plan de traitement des « zones blanches » qui permet d'apporter le haut débit à plus de 1900 lignes jusqu'alors inéligibles, sur une trentaine de communes de la Haute-Savoie.

Après la réalisation en 2009, en partenariat avec le Conseil général, d'une étude de faisabilité départementale haut et très haut débit, le SYANE a également lancé en 2010 un projet de Réseau d'Initiative Publique départemental en fibre optique. L'objectif ? Couvrir l'ensemble des communes de la Haute-Savoie et permettre à la quasi-totalité des entreprises et foyers haut-savoyards d'accéder au très haut débit à l'horizon 10-12 ans. Une première étape sur 5 ans permettra de construire les fondements du réseau : le réseau de collecte, reliant toutes les communes de la Haute-Savoie, et les premiers réseaux desservant en priorité le monde économique, mais aussi les premiers particuliers.

Un programme pour sécuriser les réseaux aériens électriques

Sur 7 053 km de réseaux basse tension appartenant aux communes et au SYANE, 253 km – soit 3,5 % - sont dits « aériens nus de faible section ». Particulièrement vulnérables aux aléas climatiques, ces réseaux sont responsables de près de 7 % des coupures électriques en Haute-Savoie.

Soucieux de préserver la qualité de la distribution de l'électricité, le SYANE a lancé un programme visant à renouveler la quasi totalité de ce réseau sur 10 ans.

Une première tranche bénéficiera d'abord à 31 communes dont plus de 10 % du réseau basse tension est aujourd'hui en aérien nu faible section. Elle sera réalisée sur 3 ans pour un coût de 5 millions d'euros.

Crédits : SYANE

50 ans après Évian-les-Bains, le SYANE accueille, en 2009 à Annecy, le 34e Congrès de la FNCCR

Crédit : Syane

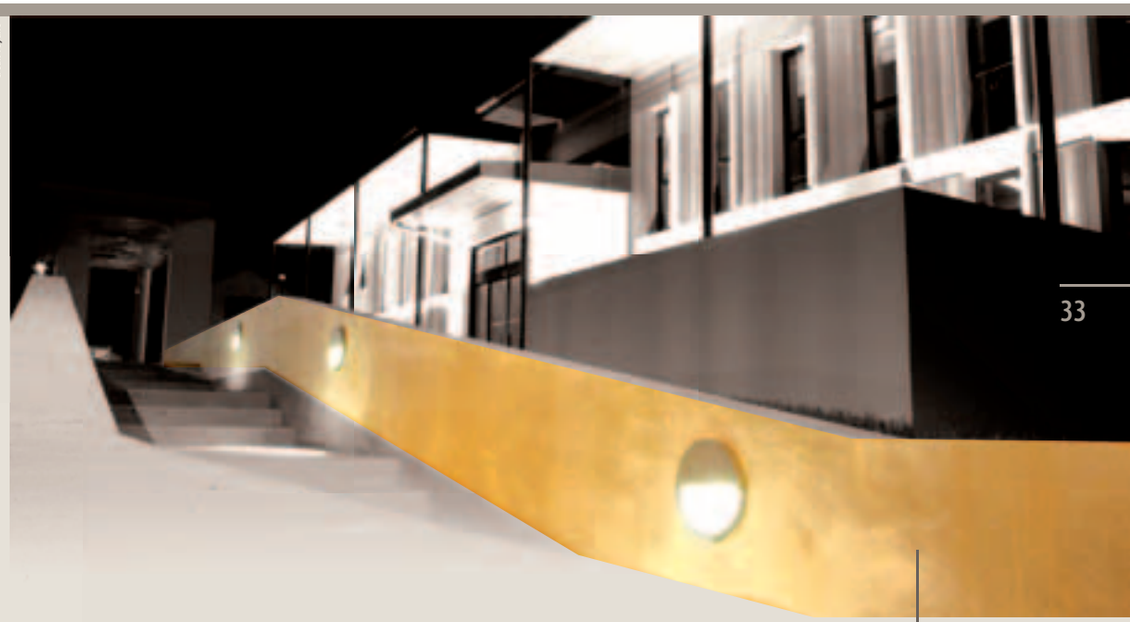

Éclairage de bâtiment à Perrignier

Une charte pour « éclairer mieux, moins cher, plus juste »

Le SYANE a lancé l'élaboration d'un plan d'actions global, portant sur la maîtrise de l'énergie et la performance qualitative, technique et économique des installations d'éclairage public. Action majeure de ce programme, une charte éclairage public sera proposée aux communes. Elle précisera notamment les normes minimales, aussi bien techniques qu'énergétiques, que s'engagera à respecter la collectivité pour son éclairage public.

En parallèle, le Syndicat développe les diagnostics d'éclairage public qu'il propose depuis 2008 aux collectivités.

En savoir +

Des ressources diversifiées

Si le Syndicat peut aujourd'hui réaliser un programme annuel de plus de 35 millions d'euros de travaux sur les réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications, et porter en parallèle des projets ambitieux pour la Haute-Savoie, c'est grâce à ses ressources diversifiées, gage d'une appréciable autonomie financière. Leur augmentation ces dernières années est le fruit de la politique dynamique du Syndicat.
Ainsi, le SYANE bénéficie chaque année d'une subvention de la part du Département. La dotation annuelle du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification contribue, quant à elle, largement aux travaux d'électrification concernant des communes rurales. La prise en compte du surcoût des travaux en montagne, défendue par le Président du SYANE Jean-Paul Amoudry, membre du Conseil d'Administration du FACÉ, et par Jacques Rochet, administrateur de la régie Énergies et Services de Seyssel et membre du comité technique du FACÉ, a permis la hausse de cette dotation. Enfin, depuis la signature du contrat départemental en 2003, ERDF verse au SYANE une redevance, de concession qui constitue désormais une ressource financière importante du budget syndical. Avec l'adhésion de nouvelles communes au contrat départemental, dont Annecy en 2009, cette ressource n'a eu de cesse d'augmenter, permettant au Syndicat de renforcer son programme.

60 ans du Syane

Pour leur contribution à l'élaboration de ce document, tous nos remerciements vont à :

- **Jean-Michel Mengoli,** en master II en histoire comtemporaine à l'Université de Savoie
- **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)**
- **Archives départementales de Haute-Savoie,** en particulier Lucille Guesdon et Bertrand Rey
- **Haute-Savoie Habitat,** en particulier Julien Gaule
- **Ville de La-Roche-Sur-Foron,** notamment Aude Forestier
- Gérard Lepère et Claude Mégevand, de la **Société savante La Salévienne**
- **Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire,** notamment Alexandre Allion
- **Hervé Pellarin,** fondateur et animateur du site Argonay.info
- **ERDF,** notamment Mélanie Cossin
- **Louis Vuilloud,** ancien membre du Bureau, maire honoraire de Saint-Cergues
- **Jean-Claude Reynaud,** ancien membre du Bureau, maire honoraire de Cervens

Crédits photo de la 1re et 4e de couverture
- Archives départementales de la Haute-Savoie
  arch.dep.Haute-Savoie 8Fi_CHAMONIX_0885
  arch.dep.Haute-Savoie 8Fi_CHAMONIX_0884
  arch.dep.Haute-Savoie 8Fi_SALLANCHES_50
- Collection G.Lepère
- ERDF
- SYANE

1950-2010

Du Syndicat intercommunal d'Électricité au Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique

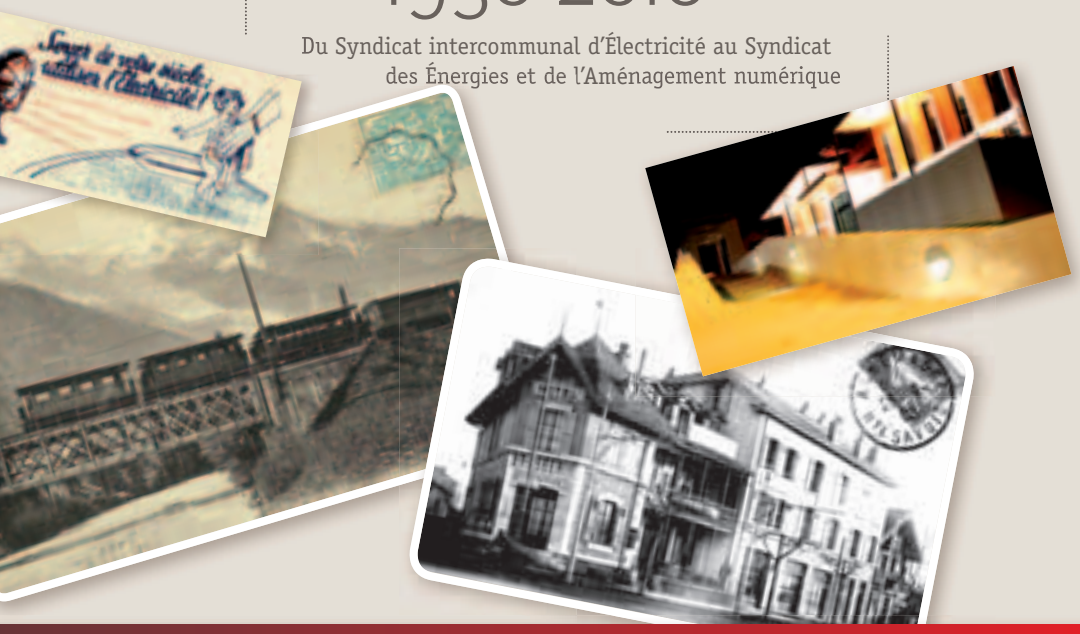

60 ans du Syane

Conception : Groupement Sevanova, Labeldée, Terra Publica
Imprimé sur Cocoon 100% recyclé
IMPRIM'VERT®

Syane

SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE
27 rue de la Paix | BP 40 045 | 74 002 Annecy cedex | France
Tél. 04 50 33 50 60 | Fax : 04 50 52 85 21 | info@syane.fr
www.syane.fr